40	02/11/1999	442.064.236	19	BEF	

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
					99563.4534	C 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N M I L L I E R S D E F R A N C S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : INVES

Forme juridique : SOCIETE ANONYME
Adresse : Drève des Pins N° : 50 Bte :
Code postal : 1420 Commune : Braine l'Alleud
Registre : RC Greffe de : NIVELLES N° : 2182380

Numéro de TVA ou numéro national ! 442.064.236 !

DATE ! 11/09/1996 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 27/04/1999 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/1998 ! au ! 31/12/1998 !

Exercice précédent du ! 01/01/1997 ! au ! 31/12/1997 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- TOSC MANAGEMENT
  Num. nat. : 440.680.007 PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
  Drève des Pins 50
  1420 Braine l'Alleud BELGIQUE
  Date de début de mandat : 30/04/1996 Date de fin de mandat : 30/04/2002
  représentée par :
  - Représentée par E. Schlösser, gérant

- DE TAVERNIER Alain
  ADMINISTRATEUR
  Vijverstraat 32
  9920 Lovendegem BELGIQUE
  Date de début de mandat : 11/09/1996 Date de fin de mandat : 30/04/2002

- SCHLÖSSER Eric
  ADMINISTRATEUR DELEGUE
  Drève des Pins 50
  1420 Braine l'Alleud BELGIQUE
  Date de début de mandat : 30/04/1996 Date de fin de mandat : 30/04/2002

Rapport de gestion : voir page 26
Rapport des commissaires : non joint aux présents comptes annuels

Nombre total de pages déposées : 19
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 10, 11, 19, 20, 22, 23, 24

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

N° NAT.	442.064.236	99563.4535	C 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

N° NAT.	442.064.236			99563.4536	C 2.
		Codes	Exercice		Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION					
A C T I F					
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	42.905		47.318
I. Frais d'établissement (annexe I)		20			
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)		21			
III. Immobilisations corporelles (ann. III)		22/27	42.905		47.318
A. Terrains et constructions		22	42.771		47.051
B. Installations, machines et outillage		23			
C. Mobilier et matériel roulant		24	134		267
D. Location-financement et droits similaires		25			
E. Autres immobilisations corporelles		26			
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		27			
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)		28			
A. Entreprises liées		280/1			
1. Participations		280			
2. Créances		281			
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		282/3			
1. Participations		282			
2. Créances		283			
C. Autres immobilisations financières		284/8			
1. Actions et parts		284			
2. Créances et cautionnements en numéraire		285/8			
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	7.197		4.253
V. Créances à plus d'un an		29			
A. Créances commerciales		290			
B. Autres créances		291			
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution		3			
A. Stocks		30/36			
1. Approvisionnements		30/31			
2. En-cours de fabrication		32			
3. Produits finis		33			
4. Marchandises		34			
5. Immeubles destinés à la vente		35			
6. Acomptes versés		36			
B. Commandes en cours d'exécution		37			
VII. Créances à un an au plus		40/41	4.822		1.105
A. Créances commerciales		40	342		
B. Autres créances		41	4.480		1.105
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)		50/53			
A. Actions propres		50			
B. Autres placements		51/53			
IX. Valeurs disponibles		54/58	1.535		3.148
X. Comptes de régularisation (ann. VII)		490/1	840		
T O T A L D E L' A C T I F		20/58	50.102		51.571

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	19.838	12.233
I. Capital (ann. VIII)	10	60.480	60.480
A. Capital souscrit	100	60.480	60.480
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12	10.080	10.080
IV. Réserves	13	678	678
A. Réserve légale	130	678	678
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(51.400)	(59.005)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5		
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	30.264	39.338
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	28.781	33.855
A. Dettes financières	170/4	26.281	31.355
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173	26.281	31.355
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	2.500	2.500
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	1.103	5.099
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	124	4.024
B. Dettes financières	43	625	
1. Etablissements de crédit	430/8	625	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	75	978
1. Fournisseurs	440/4	75	978
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	279	97
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	380	384
T O T A L D U P A S S I F	10/49	50.102	51.571

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	10.776	10.019
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	10.776	10.017
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74		2
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(6.967)	(6.156)
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	3.180	2.380
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	3.157	3.158
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	630	618
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	3.809	3.863
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
IV. Produits financiers	75	225	18
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	51	18
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	174	
V. Charges financières (-)	65	(3.614)	(3.151)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	3.604	3.125
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	10	26
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	420	730
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )

2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste) (suite)	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	420	730
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
VII. Produits exceptionnels	76	7.185	
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	7.179	
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	6	
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	7.605	730
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés (-)	680	( )	( )
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	( )	( )
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	7.605	730
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	7.605	730
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(51.400)	(59.005)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	7.605	730
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(59.005)	(59.735)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	51.400	59.005
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

N° NAT.	442.064.236			99563.4541	C 8.

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 27 de l'actif)	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	31.385		1.546
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817	(1.256)	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	30.129		1.546
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820	60.480		
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825	60.480		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	44.814		1.279
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	3.024		133
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	47.838		1.412
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	42.771		134

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815			
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826			
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827			
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832			
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833			
Dont :				
. Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835	60.319		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838			
Au terme de l'exercice	839	60.319		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846	60.319		
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851			
Au terme de l'exercice	852	60.319		
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+) (-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (-)	859	( )	( )	( )
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+) (-)	862			
. Autres (+) (-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE l'EXERCICE	864			
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			11.000

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
Charges à reporter	121
Charges locatives à encaisser	719

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	60.480	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	60.480	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
sans mention de valeur nominale		60.480	1.008
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxx	
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxx	1.008

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876	1.000	1.000
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880	124	18.781	7.500
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	124	18.781	7.500
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890		2.500	
TOTAL	891	124	21.281	7.500

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		27.030
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		27.030
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		27.030

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	

XI. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	
Intérêts courus non échus	380

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086		
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088		
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623		
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		
. reprises (-)	9113	( )	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises (-)	9116	( )	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	629	616
Autres	641/8	1	2
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre effectif d'heures prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503	1.136	
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	( )
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
Amortissement sur plus-value actée	3.024

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	48.795
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	48.795
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	960	477
2. par l'entreprise	9146	608	53
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147		
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES	Codes	Exercice — POUR SURETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	42.771	
.. montant de l'inscription	917	66.000	
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir).	9215	
. Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

N° NAT.	442.064.236	99563.4550	C 21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE L'ARRETE ROYAL DU 6 MARS 1990 RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES DES ENTREPRISES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité.

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

---

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

REGLES D'EVALUATION

En application de l'article 15, alinéa 2 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises, tel que modifié par les A.R. des 27.12.1979 et 12.9.1983, le conseil d'administration a arrêté les règles qui suivent.

Principe de continuité :
Conformément à l'article 17 de l'Arrêté Royal précité, les règles ci après seront employées systématiquement d'exercice en exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de leur utilisation, dans ce cas, une mention spéciale en sera faite dans l'annexe prévue à l'article 2 dudit A.R.

I Frais d'établissement
Les frais de constitution et éventuellement d'augmentation de capital seront amortis entièrement au cours de l'exercice où a eu lieu ces dépenses.

III Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix d'acquisition. Aucun amortissement n'est pratiqué sur les terrains; les autre immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique et font l'objet d'un tableau d'amortissements détaillé.

IV Immobilisations financières
Les participations, actions et parts sont comptabilisées au prix d'acquisition. Une réduction de valeur est appliquée en cas de moins values ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dont les actions ou parts sont détenues.
Lorsqu'à la fin d'un exercice, la valeur estimative d'une participation, action ou part est supérieure à la valeur comptable, et que la plus value ainsi dégagée présente en partie ou en totalité un caractère durable, une reprise de réduction de valeur, égale à la partie durable de la plus value, est effectuée à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement et subistant encore dans les comptes.
Les participations, actions et parts peuvent, lorsqu'il existe une plus value certaine et durable par rapport aux prix d'acquisition, faire l'objet d'une réévaluation aux conditions fixées par l'article 34 de l'A.R. au 8/10/1976.

VI Créances à un an au plus
Ces créances font l'objet de réduction lorsqu'à la date de clôture de l'exercice leur valeur estimée de réalisation est inférieure à leur valeur nominale.

VIII Placements de trésorie
Les placements de trésorie font l'objet de réduction de valeur actées si à la date de clôture de l'exercice leur valeur estimée de réalisation (principalement si il s'agit de monnaies étrangères) est inférieure à leur valeur nominale.

IX Valeurs disponibles
Les valeurs disponibles sont, en fin d'exercice, confrontées à leur existence réelle, et, en cas de divergence, ajustées à leur montant exact.
Les monnaies étrangères seront, elles, valorisées au cours en vigueur le dernier jour de l'exercice.

VIII Dettes à plus d'un an
Les dettes inscrites dans cette rubrique sont comptabilisées à leur valeur initiale diminuée chaque année par le transfert en court terme de la partie à payer dans l'exercice suivant.

IX Dettes à un an au plus
Ces dettes restent inscrites à leur valeur d'origine.
Les provisions fiscales et salariales nécessaires sont constituées à la clôture de l'exercice selon les principes comptables généralement admis.

RAPPORT DE GESTION

Bruxelles, le 6 avril 1999

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport annuel concernant le neuvième exercice social de la S.A. INVES qui s'est étendu du 1 janvier au 31 décembre 1998.

Le résultat de cet exercice montre un bénéfice net de 7.605.225 F.

Le fait marquant de cette année a été la plus-value nette de 7.179.270 F réalisée sur la vente de deux terrains, les revenus d'exploitation de 1998 ayant consisté essentiellement en loyers et charges payés par la N.V. Defawes'96.

Nous sommes toujours à la recherche de sociétés à reprendre, conformément à l'objet social. Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'une étude, puis de négociations approfondies, mais sans résultat à ce jour. Nous disposons actuellement d'un accord de principe pour la reprise d'un groupe industriel français et le dossier est à l'étude dans plusieurs banques, pour un financement global de +/-100.000.000 FB, dans lequel Inves interviendrait pour un tiers.

La relation avec la KB tant au niveau du financement à long terme que de l'étude de nouveaux dossiers de reprise de société est excellente.

Les fonds propres de la société s'établissent ainsi au 31 décembre 1998 à 19.838.419 F.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 1996 statuant dans le cadre de l'art. 103 des L.C.S.C. a décidé la poursuite de l'activité de la société.

Nous vous précisons que l'élaboration des comptes annuels a été faite suivant les règles d'évaluation établies conformément aux dispositions du Chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.
Ces règles n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

Il n'y a eu aucune dépense en recherches et développements.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le projet de bilan et de comptes de résultats pour la période se terminant le 31 décembre 1998 et de vous proposer l'affectation du résultat :

bénéfice de l'exercice à affecter	7.605.225
perte reportée de l'exercice antérieur	(59.004.806)

de la manière suivante :

affectation à la réserve légale	0
perte à reporter	(51.339.581)

Nous vous saurions gré de bien vouloir procéder à leur approbation.

TOSC Management sprl
Président du Conseil d'Administration